

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET,

**Absents excusés** : Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Thierry VIEULES,

**Ont donné procuration** : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Monsieur Yves LE POEC a été désigné secrétaire de séance.

--:--:~:~:~:~:~:~:~

Membres en exercice : 29. Membres présents : 23. Nombre de votes : 25.

-Date de la convocation : 13/09/2024 - date d'affichage : 13/09/2024.

--:~:~:~:~:~:~:~

**Délibération n° 2024/68**

**Objet: Convention de partenariat relative au programme d'accompagnement numérique sur mesure à destination des collectivités, de l'incubateur des territoires de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale**

Le Président rappelle que la CCMAV et plusieurs de ses Communes membres ont répondu, à l'été 2024, à un appel à projet porté par l'incubateur des territoires de l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT) pour bénéficier gratuitement d'un « accompagnement numérique sur mesure » pour leur collectivité.

Ce dispositif, qui va s'étaler sur environ 3 mois à compter de l'automne, permettra de :

- Identifier et hiérarchiser les besoins des collectivités en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

Dans ce cadre, la CCMAV va bénéficier d'un diagnostic complet et personnalisé aboutissant sur un plan d'action permettant d'améliorer ses pratiques numériques au quotidien (ex : simplifier la réservation des salles, gérer les congés de manière dématérialisée, piloter les interventions des agents techniques, renforcer la protection des données, etc.).

L'ANCT s'engage ainsi à mettre à disposition un accompagnement se traduisant par :

- La mise à disposition du professionnel du numérique au sein de chaque collectivité ;
- La réalisation des entretiens, ateliers et rendez-vous réalisés ;
- La documentation de l'accompagnement construite en lien étroit avec la collectivité territoriale ;
- La coordination et le suivi de l'accompagnement par l'équipe de l'Incubateur des Territoires.

La Communauté de Communes s'engage à accompagner le dispositif d'un point de vue opérationnel et organisationnel avec son conseiller numérique.

Le programme sera intégralement financé par l'ANCT et donc gratuit pour la communauté de Communes.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024\_68-DE



Ces modalités sont reprises dans la convention de partenariat entre la CCMAV et l'Incubateur des Territoires ANCT que le Président propose au Conseil d'approuver afin d'engager le travail d'accompagnement.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le projet de convention dûment présenté ;
  - Ouï l'exposé de Monsieur le Président ;
- Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

**DONNE MISSION** à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance  
Yves LE POEC

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 20 septembre 2024.